

Accueil PERISCOLAIRE

L'accueil périscolaire a été pensé pour aider les parents qui travaillent, son but est d'offrir un mode d'accueil structuré et épanouissant aux enfants scolarisés.

Les enfants seront accueillis dans des locaux comprenant des espaces jeux, activités (manuelles, lecture...) et un coin au calme.

FONCTIONNEMENT :

Ouverture toute l'année scolaire, pour tous les enfants scolarisés à Briord, Lhuis, Lompnaz, Montagnieu et Serrières de Briord.

Personnels : Direction : BAFD (Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur)

Animation : BAFA - CAP petite enfance – ATSEM en poste.

Horaires : Avant la classe, de 7h00 à 8h30,
Après la classe, de 16h30 à 18h30.

Au-delà de leurs horaires de travail, les animatrices ont comme vous une vie de famille, après 18h30 elles ne sont plus sensées être au travail, votre retard ne leur est pas agréable, nous vous remercions de votre civilité.

Modalités d'accueil par sites :

BRIORD LHUIS LOMPNAZ SERRIERES DE BRIORD

Le matin : Le parent ou la personne dûment habilitée devra accompagner l'enfant **jusqu'à l'intérieur** de la structure périscolaire et **signer sur la tablette tactile**. Les enfants arrivant entre 7h et 7h30 pourront prendre leur petit déjeuner, fournis par les parents.
A 8h20, les enfants seront accompagnés par un animateur de la structure jusqu'à l'école.

Le soir : A 16h30, les enfants du primaire seront attendus dans l'enceinte de l'école, les enfants de maternelle seront récupérés dans le hall, puis amenés jusqu'à la structure. L'enfant **devra être récupéré obligatoirement sur le lieu d'accueil** (sauf autorisation écrite des parents pour les primaires désirant rentrer seuls). **Les parents ou la personne habilitée signeront sur la tablette tactile à leur arrivée**. Un enfant autorisé à rentrer seul n'est plus sous notre responsabilité, dès le moment où il quitte la structure.

Les goûters de fin d'après-midi seront fournis par les parents.

MONTAGNIEU (sur le site de Serrières 16 places)

Le matin : Le parent ou la personne dûment habilitée devra accompagner l'enfant **jusqu'à l'intérieur** de la structure périscolaire de **SERRIERES DE BRIORD** et **signer sur la tablette tactile**. Les enfants arrivant entre 7h et 7h30 pourront prendre leur petit déjeuner, fournis par les parents (possibilité de chauffer et de conserver au frais).

A 8h15, les enfants seront acheminés vers l'école de Montagnieu avec le minibus et présentés à l'ATSEM de surveillance de cour.

Le soir : A 16h30, les enfants seront pris en charge dans l'enceinte de l'école, puis amenés jusqu'à la structure par le chauffeur du bus. **L'enfant devra être récupéré obligatoirement sur le lieu d'accueil. Les parents ou la personne habilitée signeront sur la tablette tactile à leur arrivée.**

Les goûters de fin d'après-midi seront fournis par les parents.

Pour une bonne organisation des transports les enseignants, le chauffeur et les animatrices doivent savoir quels sont les enfants inscrits à l'avance. Le nombre de places du minibus fixe la capacité d'accueil, elle est de 16 places (2 navettes de 8 places possible) – **LE TRANSPORT EST GRATUIT.**

La priorité sera donnée aux inscriptions :

- D'enfants dont les parents travaillent
- D'enfants inscrits de manière régulière (ex : tous les lundis soir)
- Dans l'ordre d'arrivée des inscriptions

Tout enfant non inscrit à l'avance ne sera pas admis.

Si vous ne prévenez pas la structure d'une absence, une heure de garde sera facturée

Les enfants auront la possibilité de faire leurs devoirs mais pour cela il faut que certaines conditions soient réunies :

Pas trop d'enfants sur la structure et qu'un animateur puisse se détacher pour accompagner les enfants. D'autre part nous ne faisons pas de l'aide aux devoirs. Les animateurs ne se substitueront pas aux parents pour le suivi du travail des enfants. Ils ne sont pas formés à l'accompagnement aux devoirs.

Santé/Sécurité :

L'enfant malade n'est pas admis.

Le personnel n'administrera aucun médicament. Si votre enfant a un PAI : entretien obligatoire avec la directrice pour coordination avec l'équipe d'animation.

En cas d'incident ou d'accident, les parents seront immédiatement prévenus par téléphone (pensez à nous signaler tout changement de tel). En cas de problème grave, le SAMU sera alors contacté.

L'association attire l'attention des parents sur l'importance de limiter le temps d'accueil périscolaire pour éviter de trop longues journées aux enfants.

Inscriptions :

Elles se font au mois dans la mesure du possible.

Elles peuvent se faire :

- Au centre à Serrières au moins pour la première inscription
- Sur place auprès des animatrices (si l'enfant est déjà inscrit au service)
- Par internet : enfanceloisirs@laposte.net, attention vérifiez que nous avons acté votre inscription par un retour de mail de confirmation.

Numéro de téléphone de chaque site :

04 74 36 73 85 pour SERRIERES de BRIORD et MONTAGNIEU

04 74 36 68 17 pour BRIORD

Tout enfant non inscrit à l'avance ne sera pas admis.

**Si vous ne prévenez pas la structure d'une absence, une heure de garde sera facturée
Pour la première inscription s'adresser au centre à Serrières : 04 74 36 15 71.**



Pour le paiement comment fait-on ?

L'heure d'arrivée et de départ des enfants est libre mais **tout créneau horaire entamé est dû.**

La facturation est mensuelle, elle est réalisée sur le temps réellement consommé, par tranche de demi-heure et elle exprimée en heure.

Le règlement se fait par chèque, espèces ou **virement bancaire** (nos coordonnées bancaires sont indiquées sur la facture. Nous acceptons les **Chèques Vacances**, les **Chèques Emploi Service Universels (CESU)** papier ou dématérialisé avec notre Numéro NAN : **0079762*1**).

Pour permettre de connaître votre tarif, il faudra impérativement nous fournir :

- Votre Quotient Familial (si vous touchez des prestations CAF), il se trouve sur le courrier de votre Caf « notification de droit et paiements » ou sur Caf.fr (vous munir de votre N° d'allocataire et code confidentiel).
- La directrice peut utiliser le logiciel CDAP de la Caf pour vérifier le quotient familial et archiver une édition si nécessaire.
- Si vous ne touchez pas de prestations CAF, nous fournir une copie de votre dernier avis d'imposition (revenus de la famille). Nous effectuerons le calcul de votre Quotient Familial :

$$\text{QF} = \frac{\text{revenu mensuel du foyer} + \text{prestations familiales autres}}{\text{part}} \quad (\text{revenu mensuel} = \text{revenu annuel} / 12 \text{ mois})$$

Dans le calcul des prix du service il est tenu compte de la participation de la CAF, sous forme de prestation de service, versée à l'association Enfance et Loisirs.

TARIFS	mercredis vacances journée		Mercredis ½ journée			
	2021	journée	1/2 journée sans repas		1/2 journée avec repas	
familles domiciliées sur territoire SIVOM Rhône Chartreuse						
Quotients	enfant 1	à partir du 2ème	enfant 1	à partir du 2ème	enfant 1	à partir du 2ème
0 à 1000 €	18,50 €	18,00 €	10,00 €	9,50 €	14,00 €	13,50 €
1001 à 1700 €	19,50 €	19,00 €	11,00 €	10,50 €	15,00 €	14,50 €
plus de 1700 €	21,00 €	20,50 €	12,00 €	11,50 €	16,00 €	15,50 €
Le prix du repas est inclus dans le prix de journée et ½ journée avec repas = 4 €						
familles domiciliées hors territoire SIVOM Rhône Chartreuse						
Quotients	enfant 1	à partir du 2ème	enfant 1	à partir du 2ème	enfant 1	à partir du 2ème
0 à 1000 €	19,00 €	18,50 €	10,50 €	10,00 €	14,50 €	14,00 €
1001 à 1700 €	20,00 €	19,50 €	11,50 €	11,00 €	15,50 €	15,00 €
plus de 1700 €	21,50 €	21,00 €	12,50 €	12,00 €	16,50 €	16,00 €
Le prix du repas est inclus dans le prix de journée et ½ journée avec repas = 4 €						

Périscolaire – prix de l'heure		
Quotients	1 enfant	à partir du 2 ^{ème} enfant prix par enfant
0 à 1000 €	2,20 €	2,00 €
1001 à 1700 €	2,30 €	2,10 €
plus de 1700 €	2,50 €	2,30 €

adhésion annuelle familiale : 24 €

AIDE « LOISIRS EQUITABLES »
Pour accueil en journée ou ½ journée avec repas – QF CAF inférieur à 765 €

Quotient familial	De 0 à 450 €	De 451 à 660 €	De 661 à 765 €
Aide par jour et par enfant	Réduction de 8 €	6.50 €	5 €

En cas de non paiement et après 2 relances restées infructueuses, l'association se réserve le droit de ne plus accueillir les enfants (dans tous les services) jusqu'au règlement complet de la dette.

